

**URBANISME – SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE22) – LAMBALLE-ARMOR**

Le Bureau communautaire accepte la constitution d'une servitude liée à l'aménagement et au raccordement électrique des lots du Parc d'Activités de Lanjouan 2, au profit du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) sur les parcelles cadastrées 270ZN41 à 47 à Lamballe-Armor, propriété de Lamballe Terre & Mer.

**URBANISME – SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE22) – LAMBALLE-ARMOR**

Le Bureau communautaire accepte la constitution d'une servitude liée à la construction de la Halle Sportive du Liffré, au profit du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) sur la parcelle cadastrée AH441 à Lamballe-Armor, propriété de Lamballe Terre & Mer.

**URBANISME – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS –
SAINT-ALBAN**

Le Bureau communautaire accepte la constitution d'une servitude liée à l'aménagement et au raccordement électrique d'un lot du Parc d'Activités du Poirier au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZB321 à Saint-Alban, propriété de Lamballe Terre & Mer.

**URBANISME – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS –
LAMBALLE-ARMOR**

Le Bureau communautaire accepte la constitution d'une servitude liée à l'aménagement et au raccordement électrique du site SOCOBATI sur le Parc d'Activités de la Tourelle 2, au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée 142ZV252 à Lamballe-Armor, propriété de Lamballe Terre & Mer.